Sous-section 4.—Assurance-vie effectuée par les sociétés fraternelles

En plus de l'assurance-vie, les opérations de quelques sociétés fraternelles comprennent, entre autres, le paiement d'indemnités en cas de maladie; ces opérations sont toutefois peu importantes. Le Tableau 19 contient des données sur l'assurance-vie effectuée par l'entremise des sociétés fraternelles ainsi que la statistique relative à l'actif, au passif, aux recettes et aux déboursés des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères faisant affaires au Canada. Les taux de ces sociétés sont calculés de façon à couvrir les indemnités, en tenant compte de tous les principes actuariels. La caisse de bénéfice de chaque société doit être évaluée chaque année par un actuaire qualifié (devenu membre, après examen, de l'Institut des Actuaires de Londres; de la Falculté des Actuaires d'Ecosse; de la Société des Actuaires d'Amérique ou de l'Institut Américain des Actuaires) et, à moins que l'actuaire ne certifie la solvabilité de chaque caisse, un rajustement des taux des bénéfices doit être effectué. Les statistiques de la première partie de ce tableau portent sur 11 sociétés canadiennes faisant rapport au Département des Assurances du Gouvernement fédéral, dont une seule n'accorde pas de bénéfices d'assurance-vie.

En vertu d'un amendement à la loi des assurances, qui devient en vigueur le 1er janvier 1920, il est maintenant nécessaire à toute société fraternelle étrangère de se procurer une charte fédérale avant de faire affaires au Canada. Cependant, toutes les sociétés qui autrefois faisaient affaires en vertu de chartes provinciales peuvent continuer à faire les transactions nécessaires relativement à l'assurance déjà en vigueur, mais il leur est défendu d'accepter de nouveaux membres. Depuis lors, la plupart de ces sociétés se sont procuré une charte fédérale; il en est de même de quelques sociétés étrangères qui auparavant n'étaient pas munies de chartes provinciales. Vingt-huit sociétés appartenant à l'une ou l'autre de ces deux classes faisaient affaires au Canada en 1940.

19.—Assurance-vie des sociétés fraternelles faisant rapport au Département fédéral des Assurances, 1936-40

+		I			
Opérations	1936	1937	1938	1939	1940
SOCIÉTÉS CANADIENNES	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Polices émises, net	9,356 2,946	13,857 3,113	17,216 3,100	12,459 3,326	11,362 3,361
	s	\$	\$	\$	s
Sommes nettes payées par les membres Montant net des polices nouvelles. Assurances en vigueur, net. Montant net des polices échues. Réclamations nettes payées. Réclamations nettes non réglées. Assurances ayant pris fin par— Décès. Résiliation, échéance, abandon, etc.	2,582,490	1,810,873 10,858,832 108,743,852 2,649,682 3,183,242 258,419 1,940,583 10,650,996	1,931,515 14,445,147 112,698,333 2,649,795 3,234,829 233,624 1,898,776 12,490,938	1,933,470 9,982,175 109,063,645 2,901,633 3,574,316 270,295 2,013,588 13,729,773	1,946,902 9,140,450 108,810,930 2,837,154 3,300,542 280,824 1,922,345 10,831,848
Totaux, terminées	13,385,363	12,591,579	14,389,714	15,743,361	12,754,193